MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 287 2 mars 2007

SOMMAIRE

Aquasports S.A 137	64 Heli-Europe S.A	13733
Assurances Seyler et Dethier S.à r.l 137	40 HQ Fund Management Company	13773
Atiz-Trad S.à r.l 137	56 ICN International Holdings (Lux) S.à r.l.	
B.E.I.O. S.A 137	••	13770
Boulders Luxco 1 S.à r.l	70 -8	13740
Busiserv S.A	30	13775
CEREP Italy One S.à r.l 137	69 Kalimana Holding S.A	13748
CEREP Italy Two S.à r.l	65 Lessix Holding S.A	13746
Christinvest S.A	36 Linc S.à r.l	13771
Christinvest S.A 137	38 L'Intermédiaire des Artistes S.A	13770
Christinvest S.A 137	39 Marrow S.A	13756
Christinvest S.A 137	38 Messageries Paul Kraus S.à r.l	13765
Crown Court S.à.r.l	75 Metal Finance S.A	13773
Cruise Luxco 1 S.à r.l	72 M.I.E. (Matériels d'Installation Electrique)	
David Morrisson S.à r.l 137	33 S.A	13770
DC Equipment S.A 137	03	13772
Edmonton Holdings S.A 137	57 PROgéna S.A	13730
Elitius & Associés S.A	Raysol Investments S.A	13764
Emap Luxembourg Group Financing S.à	Recovery Venture	13733
r.l 137	71 Rent & Drive S.à r.l	13756
Euro Asia Investment S.A 137	40	13749
Eurogipa S.A 137	41 Securfin Investments S.à r.l	13730
Eurogipa S.A 137	Steinfort Investments S.A	13736
Eurolux Carrelages S.à r.l 137	56 Technisch Bureel Panigo S.A	13773
Flux Investments Luxembourg S.à r.l 137	42 Theif S.A	13748
Frame S.à r.l	, .	
Futuradent G.m.b.H 137	55	13749
Gabrifin S.A	40	13755
Galey & Lord Investments Holding S.A.		13764
	33 West Air Luxembourg S.A	13764

PROgéna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 81.217.



Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012485/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02315. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Securfin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R.C.S. Luxembourg B 50.666.

In the year two thousand and six, on the seventh december.

Before Us, Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

SECURFIN HOLDINGS SpA an Italian private limited liability company, having its registered office in 28, via Durini, 20122 Milan (Italy), registered with the Italian trade and companies register of Milan under the number 03169540154,

here represented by Mr Joost Tulkens,

by virtue of a proxy given in Milan, 1st December 2006.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration,

in its capacity as sole shareholder (the Sole Shareholder) of the corporation SECURFIN INVESTMENTS S.à r.l., (the Company) with its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 50.666, incorporated and organised under the laws of Luxembourg, pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on March 16, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 319 dated July 12, 1995, the Articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, on July 20, 2005, published in the Mémorial C, n of 55 of January 10, 2006.

- I. The agenda of the meeting was the following:
- 1. Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of eight hundred ninety-six thousand two hundred eighty Euro (EUR 896,280.-) in order to reduce it from its present amount of three million seven hundred thirty-four thousand five hundred Euro (EUR 3,734,500.-) divided into twenty-nine thousand eight hundred seventy-six (29,876) shares, with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, to two million eight hundred thirty-eight thousand two hundred twenty Euro (EUR 2,838,220.-) consisting of twenty-nine thousand eight hundred seventy-six (29,876) shares of a par value of ninety-five Euro (EUR 95.-) each, by the repayment, for each share, by an amount of thirty Euro (EUR 30.-). The repayment to the sole shareholder will be made by a capital repayment.
 - 2. Consequential amendment of the paragraph 5.1. of Article 5, to read as follows:

« Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at two million eight hundred thirty-eight thousand two hundred twenty Euro (EUR 2,838,220.-) represented by twenty-nine thousand eight hundred seventy-six (29.876) shares in registered form with a par value of ninety-five Euro (EUR 95.-) each, all subscribed and fully paid-up.»
- 3. The repayment of the amount of eight hundred ninety-six thousand two hundred eighty Euro (EUR 896,280.-) to the shareholder could only be made following the article 69.2 of the commercial company's law, at the soonest thirty (30) days after the publication of this present deed, in the Memorial C, if no judicial action is taken before that date, following the article 69.3 of the commercial company's law.
 - 4. The sole shareholder decides to introduce a new paragraph (15.3.) into the article 15, as follows:

« Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.3. The manager is authorised to accord advances on dividends, following the article 72.2 of the commercial company's law.»
- II. The shareholder represented declares that it has had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting and waives any requirement for prior notice of this meeting. This meeting is, therefore, validly constituted and may validly deliberate on the agenda. After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution



The shareholder decides to reduce the issued share capital of the Company by an amount of eight hundred ninety-six thousand two hundred eighty Euro (EUR 896,280.-) in order to reduce it from its present amount of three million seven hundred thirty-four thousand five hundred Euro (EUR 3,734,500.-) divided into twenty-nine thousand eight hundred seventy-six (29,876) shares, with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, to two million eight hundred thirty-eight thousand two hundred twenty Euro (EUR 2,838,220.-) consisting of twenty-nine thousand eight hundred seventy-six (29,876) shares of a par value of ninety-five Euro (EUR 95.-) each,

by the repayment, for each share, by an amount of thirty Euro (EUR 30.-). The repayment to the sole shareholder will be made by a capital repayment.

Second resolution

The shareholder decides to amend the paragraph 5.1. of Article 5, to read as follows:

« Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at two million eight hundred thirty-eight thousand two hundred twenty Euro (EUR 2,838,220.-) represented by twenty-nine thousand eight hundred seventy-six (29,876) shares in registered form with a par value of ninety-five Euro (EUR 95.-) each- all subscribed and fully paid-up.»

Third resolution

The repayment of the amount of eight hundred ninety-six thousand two hundred eighty Euro (EUR 896,280.-) to the shareholder could only be made following the article 69.2 of the commercial company's law, at the soonest thirty (30) days after the publication of this present deed, in the Memorial C, if no judicial action is taken before that date, following the article 69.3 of the commercial company's law.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to introduce a new paragraph (15.3.) into the article 15, as follows:

« Art. 15. Allocation of Profits.

15.3. The manager is authorised to accord advances on dividends, following the article 72.2 of the commercial company's law.»

There being no further business on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties and in case of divergence between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte:

L'an deux mille six, le sept décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

SECURFIN HOLDINGS SpA une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois italiennes, ayant son siège social à 28, via Durini, 20122 Milan (Italie), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Milan sous le numéro 03169540154,

ici représentée par M. Joost Tulkens,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Milan, le 1 ^{er} décembre 2006, Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'Enregistrement,

en sa capacité d'associé unique (l'Associé Unique) de SECURFIN INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.666, constituée par acte du notaire Maître Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 319 du 12 juillet 1995. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Roger Arrensdorff, de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 20 juillet 2005, publié au Mémorial C, numéro 55 du 10 janvier 2006.

I. L'ordre du jour est le suivant:

1. Réduction du capital social d'un montant de huit cent quatre-vingt-seize mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 896.280,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions sept cent trente-quatre mille cinq cents euros (EUR 3.734.500,-), représenté par vingt-neuf mille huit cent soixante-seize (29.876) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, à un montant de deux millions huit cent trente-huit mille deux cent vingt euros (EUR 2.838.220,-), représenté



par vingt-neuf mille huit cent soixante-seize (29.876) parts sociales de quatre-vingt-quinze euros (EUR 95,-) chacune, par le remboursement, à chaque part, d'un montant de trente euros (EUR 30,-). Ce remboursement s'effectuera par prélèvement sur le capital.

2. Modification subséquente du paragraphe 5.1. de l'article 5 des statuts comme suit:

« Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à deux millions huit cent trente-huit mille deux cent vingt euros (EUR 2.838.220,-), représenté par vingt-neuf mille huit cent soixante-seize (29.876) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de quatre-vingt-quinze euros (EUR 95,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»
- 3. Le remboursement du montant de huit cent quatre-vingt-seize mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 896.280,-) à l'associée ne pourra se faire que sous l'observation de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales, au plus tôt 30 jours après la publication du présent acte au Memorial C, si aucune action judiciaire n'est intentée avant cette date, conformément à l'article 69.3 de la loi sur les sociétés commerciales.
 - 4. L'associée unique décide d'introduire un nouvel alinéa (15.3.) à l'article 15 des statuts, comme suit:

« Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.3. Le gérant est autorisé à accorder des avances sur dividendes suivant l'article 72.2 de la loi sur les sociétés commerciales.»
- II. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide de réduire le capital social d'un montant de huit cent quatre-vingt-seize mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 896.280,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions sept cent trente-quatre mille cinq cents euros (EUR 3.734.500,-), représenté par vingt-neuf mille huit cent soixante-seize (29.876) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, à un montant de deux millions huit cent trente-huit mille deux cent vingt euros (EUR 2.838.220,-), représenté par vingt-neuf mille huit cent soixante-seize (29.876) parts sociales de quatre-vingt-quinze euros (EUR 95,-) chacune,

par le remboursement, à chaque part, d'un montant de trente euros (EUR 30,-). Ce remboursement s'effectuera par prélèvement sur le capital.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée décide de modifier le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts comme suit: « Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à deux millions huit cent trente-huit mille deux cent vingt euros (EUR 2.838.220,-), représenté par vingt-neuf mille huit cent soixante-seize (29.876) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de quatre-vingt-quinze euros (EUR 95,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

Le remboursement du montant de huit cent quatre-vingt-seize mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 896.280,-) à l'associée ne pourra se faire que sous l'observation de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales, au plus tôt 30 jours après la publication du présent acte au Memorial C, si aucune action judiciaire n'est intentée avant cette date, conformément à l'article 69.3 de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'associée unique décide d'introduire un nouvel alinéa (15.3.) à l'article 15 des statuts, comme suit:

« Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.3. Le conseil d'administration est autorisé à accorder des avances sur dividendes suivant l'article 72.2 de la loi sur les sociétés commerciales.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Tulkens, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 15 décembre 2006, vol. 471, fol. 41, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE
CENTRAL
DE
LEGISLATION
R. Arrensdorff.

Mondorf-les-Bains, le 21 décembre 2006. Référence de publication: 2007014060/218/159.

(070005315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Heli-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 47, rue de la Libération. R.C.S. Luxembourg B 51.799.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012486/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02318. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

David Morrisson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange. R.C.S. Luxembourg B 46.221.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007012487/1260/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01098. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Galey & Lord Investments Holding S.A., Société Anonyme. Capital social: USD 1.980.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R.C.S. Luxembourg B 82.992.

L'affectation du résultat concernant le bilan au 30 septembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Pour GALEY & LORD INVESTMENTS S.à r.l.

P. Hoffmann / M. C. H. Hurlimann

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007012488/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Recovery Venture, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 123.153.

STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en son nom personnel.



2.- Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RECOVERY VENTURE.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

- Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième vendredi du mois de juin à 15.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a. Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- SERVICE CENTRAL DE LEG<mark>ISLA</mark>TION
- b. Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
- c. Madame Catherine Calvi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme MAZARS, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012, ils sont renouvelables.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Rochas, M. Houssa, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 8 janvier 2007, vol. 924, fol. 30, case 2. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007013324/272/138.

(070004459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Christinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender. R.C.S. Luxembourg B 48.133.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007012489/2813/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01944. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Steinfort Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 28.420.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twentieth of December.

Before Maître Henri Beck, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Luc Verelst, director, with professional address in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

acting in the name and on behalf of STAIG INVESTMENTS LIMITED, having its registered office in 39-41 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands,

by virtue of a proxy given on December 13th, 2006,

which proxy, signed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state;

That the company STEINFORT INVESTMENTS S.A., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 28.420, has been incorporated pursuant to a deed of notary Marc Elter, residing then in Luxembourg, on the 12th of July 1988, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 262 of 3rd October 1988,

and which articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the same notary Marc Elter on the 20th of July 1988, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 275 of 14th October 1988.

That the corporate capital is of three million US Dollars (USD 3,000,000.-), represented by three thousand (3,000) shares of a value of thousand US Dollars (USD 1,000.-) each, all shares fully paid up.

After these statements, the appearing person, acting in the said capacity, stated and, insofar as necessary resolved, that the company STEINFORT INVESTMENTS S.A. is dissolved and liquidated;

As a result of such dissolution and liquidation:

- its sole shareholder, being STAIG INVESTMENTS LIMITED prenamed, is vested with all assets and liabilities of STEIN-FORT INVESTMENTS S.A.;
- all the liabilities of the said company have been discharged and STAIG INVESTMENTS LIMITED prenamed will be liable for all contingent, presently unknown, liabilities and all other commitments of the said company, as well as for the expenses of this deed:
 - the liquidation of the said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated,
- full and complete discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the company for the proper performance of their respective duties,
- the books and documents of the company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved company at L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- that for the purpose of registration and publication, all powers are granted to the holder of a certified copy of the notarial deed.
 - that the register shares record and/or the shares shall be destroyed in the presence of the notary public.

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document,

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echtemach (Grand-Duché du Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Luc Verelst, directeur, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

agissant au nom et pour le compte de STAIG INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à 39-41 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 décembre 2006,

laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Que la société STEINFORT INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 28.420 a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 1988, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 262 du 3 octobre 1988, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Marc Elter, en date du 20 juin 1988, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 275 du 14 octobre 1988.

Que le capital de la société est de trois millions US Dollars (USD 3.000.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-), entièrement libérées.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant agissant comme dit ci-avant, déclare et nécessairement décide que la société STEINFORT INVESTMENTS S.A., est dissoute et liquidée.

En conséquence de cette dissolution et liquidation:

- l'actionnaire unique STAIG INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société STEINFORT INVESTMENTS S.A.,
- tout le passif de la prédite société a été réglé et STAIG INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, demeurera responsable de toutes dettes imprévues, présentement inconnues, et de tous engagements financiers, aussi bien que les frais qui résulteront de cet acte,
- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée.

- SERVICE CENTRAL DE LEG<mark>ISLA</mark>TION IT
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions.
- Les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
 - Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.
 - Le registre des actions et/ou les actions est(sont) à annuler en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande du comparant le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Verelst, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2006, vol. 362, fol. 98, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 janvier 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007014062/201/94.

(070005867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Christinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender. R.C.S. Luxembourg B 48.133.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007012490/2813/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01942. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Busiserv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tanneries. R.C.S. Luxembourg B 88.759.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007012491/2813/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01933. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Christinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender. R.C.S. Luxembourg B 48.133.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007012492/2813/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01946. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Christinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender. R.C.S. Luxembourg B 48.133.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007012493/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01935. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Elitius & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 79.183.

L'an deux mille six, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELITIUS & ASSOCIES S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79.183, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 462 du 20 juin 2001,

et les statuts ont été modifiés suivant acre reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 840 du 18 août 2004,

ayant un capital social fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) actions de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian-Charles Lauer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Décision de mettre en liquidation la société ELITIUS & ASSOCIES S.A.
- 2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société ELITIUS & ASSOCIES S.A., et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution



L'assemblée désigne Monsieur Christian-Charles Lauer, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 31 janvier 1968, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-L. Jourdan, C. Dostert, C.-C. Lauer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 décembre 2006, vol. 539, fol. 101, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007014042/231/66.

(070005371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Iginlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes. R.C.S. Luxembourg B 66.260.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

IGINLUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007012531/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00853. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Assurances Seyler et Dethier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7511 Rollingen, 15, rue Aalheck. R.C.S. Luxembourg B 95.777.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Madame Laure Seyler, agent d'assurances, née à Luxembourg, le 22 janvier 1965, épouse de Monsieur Dan Dethier, demeurant à L-7662 Medernach, 2, Halsbach;
- 2) Monsieur Dan Dethier, agent d'assurances, née à Ougrée (Belgique), le 9 mars 1962, demeurant à L-7662 Medernach, 2, Halsbach,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée ASSURANCES SEYLER ET DETHIER S.à r.l., ayant son siège social à L-7511 Rollingen/Mersch, 15, rue Aalheck, R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.777;

- Que la société à responsabilité limitée ASSURANCES SEYLER ET DETHIER S.à r.l., a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 22 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 1123 du 29 octobre 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Henri Hellinckx en date du 25 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 893 du 4 septembre 2004;
- 3.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.
- 4.- Que d'un commun accord des associés, la société à responsabilité limitée ASSURANCES SEYLER ET DETHIER S.à r.l., est dissoute avec effet au 1 er décembre 2005.
 - 5.- Que les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.
- 6.- Que dans le cas où les provisions s'avéreraient insuffisantes pour faire face aux dettes, les associés s'engagent à reprendre ces dettes pour leur compte.
 - 7.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.
- 8.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-7511 Rollingen/Mersch, 15, rue Aalheck.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cent vingt-cinq euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Seyler, D. Dethier, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 novembre 2005, vol. 534, fol. 47, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2007.

I. Seckler.

Référence de publication: 2007014041/231/43.

(070005863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Eurogipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes. R.C.S. Luxembourg B 66.266.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

EUROGIPA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007012532/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00855. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Eurogipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes. R.C.S. Luxembourg B 66.266.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

EUROGIPA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007012533/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00857. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.



Flux Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe. R.C.S. Luxembourg B 123.210.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eleventh of December. Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch,

There appeared:

FLUX INTERNATIONAL HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered office in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, incorporated by a deed of the undersigned notary of this day,

here represented by Mr Richard Brekelmans, employee, residing professionally in Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, by virtue of a proxy, which will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability («société à responsabilité limitée»), governed by the relevant law and the present articles.

- **Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.
- **Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.
- Art. 4. The company will assume the name of FLUX INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l, a company with limited liability.
- **Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.
- **Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.
 - Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.
- **Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.
- **Art. 9.** The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions.
- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.
 - Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.
- **Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. The managers may be appointed in two categories, namely A managers and B managers.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

- **Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.
- **Art. 14.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.
- **Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

- Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.
 - Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.
- **Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

The managers are authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

- **Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.
- **Art. 21.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and six.

Subscription and payment

The 500 (five hundred) shares are subscribed by the sole partner FLUX INTERNATIONAL HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l, prenamed.

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1,800.-.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Are appointed as managers of the company for an undetermined period:

Managers A:

- a) Mr Roger Hodenius, born in Nieuwenhagen (NL).on 29 March 1972, Rubensstraat 41-D, NL-1077 MJ Amsterdam.
- b) Mr Johannes Van Kuijk, born in 's-Hertogenbosch (NL) on 26 May 1966, Dennenlaan 4, NL-5263 GZ Vught.
- c) Mr Frank Van Dorth, born in Alkmaar (NL) on 2 October 1964, Pallaststraat 7, NL-1829 JB Oudorp.

Managers B:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., having its registered office in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, R.C.S. Luxemburg B 103.336.

The Company will be validly bound by the joint signatures of two A managers and one B manager.

For all payments on the bank accounts on the Company below EUR 5,000.- (five thousand euros) one A manager and one B manager can sign.

2) The registered office is established in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.



Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party,

the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

A comparu:

FLUX INTERNATIONAL HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour,

ici représentée par Monsieur Richard Brekelmans, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclarent constituer par les présentes:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de FLUX INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., société à responsabilité limitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cent) parts de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.
- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les gérants peuvent être nommés en deux catégories, à savoir Gérants A et Gérants B.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

- Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, le trente et décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Les gérants sont autorisés à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

- **Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
- Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille six.

Souscription et libération.

Les 500 (cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique la société FLUX INTERNATIONAL HOLDING LUXEM-BOURG S.à r.l., prénommée.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au au notaire soussigné qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- a) Monsieur Roger Hodenius, né à Nieuwenhagen (NL), le 29 mars 1972, Rubensstraat 41-D, NL-1077 MJ Amsterdam.
- b) M. Johannes Van Kuijk, né à 's-Hertogenbosch (NL), le 26 mai 1966, Dennenlaan 4, NL-5263 GZ Vught.
- c) M. Frank Van Dorth, né à Alkmaar (NL), le 2 octobre 1964, Pallastraat 7, NL-1829 JB Oudorp.

Gérant B:

- ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, R.C.S. Luxemburg B 103.336.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants A et d'un gérant B.

Pour toutes opérations bancaires en-dessous de EUR 5.000,- (cinq mille euros) la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

SERVICE CENTRAL DE LEG<mark>ISLA</mark>TION

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Brekelmans, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 décembre 2006, vol. 440, fol. 31, case 2. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007013960/242/200.

(070005555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Euro Asia Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes. R.C.S. Luxembourg B 61.993.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO ASIA INVESTMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007012534/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00858. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Lessix Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer. R.C.S. Luxembourg B 77.643.

In the year two thousand six, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme holding LESSIX HOLDING S.A., having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the R.C.S. Luxembourg Number B 77643,

incorporated in Luxembourg by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on the 29th of August 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 113 on the 14th of February 2001, modified for the latest time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on the 22nd of February 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 629 on the 29th of June 2005.

The extraordinary general meeting is opened at 9.22 a.m. by Mrs. Martine Kapp, employée privée, residing professionally in Luxembourg, acting as Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Christine Herman, employée privée, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Diane Wunsch, employée privée, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1. Modification of the financial year to be closed on March 31st instead of December 31st and for the first time on March 31st, 2007.
 - 2. Amendment of the article 18 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first day of April and ends on the thirty-first of March of each year.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance -list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously, the following resolutions:

First resolution



The extraordinary general meeting resolves to modify the financial year to be closed on March 31st instead of December 31st and for the first time on March 31st, 2007.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend the article 18 of the by-laws, which henceforth will read as follows: **«Financial year**

Art. 18. The financial year begins on the first day of April and ends on the thirty-first of March of each year.» Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 9.30 a.m.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding luxembourgeoise LESSIX HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 77.643,

constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 113 du 14 février 2001, modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 22 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 629 du 29 juin 2005.

La séance est ouverte à neuf heures vingt (9.20) sous la présidence de Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine Herman, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Diane Wunsch, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Modification de l'année sociale pour finir le 31 mars au lieu du 31 décembre, et ce pour la première fois le 31 mars 2007.
 - 2. Modification de l'article 18 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:
 - « Art. 18. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année.»
- II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnairesprésents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires etpar les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pourêtre soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cetteassemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour finir le 31 mars au lieu du 31 décembre, et ce pour la première fois le 31 mars 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 18 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Année sociale

Art. 18. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année.» Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures trente (9.30).



Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Kapp, C. Herman, D. Wunsch, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2007, vol. 538, fol. 25, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 5 janvier 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007013335/213/101.

(070004630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Theif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes. R.C.S. Luxembourg B 87.140.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

THEIF S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007012535/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00859. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Kalimana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes. R.C.S. Luxembourg B 87.472.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

KALIMANA HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007012536/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00860. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Gabrifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes. R.C.S. Luxembourg B 92.840.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

GABRIFIN S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007012537/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00861. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Thiel EuroLogistics Services GmbH, Niederlassung Grevenmacher, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten. R.C.S. Luxembourg B 123.150.

Auszug der Eröffnung einer Niederlassung

Es wird die Eintragung und Veröffentlichung des Nachgehenden beantragt:

Bezeichnung, Sitz

THIEL EuroLogistics SERVICES, GmbH, Niederlassung Grevenmacher mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 5 an de Längten

Gegenstand der Niederlassung

Der Umschlag, die Lagerung, die Kommissionierung, die Erbringung logistischer Systemdienstleistungen, die Erbringung sonstiger Logistikleistungen und die Vornahme aller damit im Zusammenhang stehenden Dienstleistungen und Rechtsgeschäfte.

Firmierung und Anschrift des Hauptsitzes

THIEL EuroLogistics SERVICES, GmbH, Niederkircherstrasse 42, D-54294 Trier

Registrierungsnummer im zuständigen Handelsregister des Sitzes der Gesellschaft

Handelsregister B des Amtsgerichts Wittlich, HRB 5049

Identität und Anschrift der zur Vertretung der Gesellschaft befügten Personen

Geschäftsführer:

- 1. Lutz Enderlein, geboren am 16. September 1955 in Pasewalk (Deutschland), geschäftsansässig in L-6776 Grevenmacher, 5 an de Längten
- 2. Carsten Heublein, geboren am 11. Dezember 1965 in Wiesbaden (Deutschland), geschäftsansässig in D-54294 Trier, Niederkircherstrasse 42

Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt er die Gesellschaft allein. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer oder durch einen Geschäftsführer gemeinsam mit einem Prokuristen vertreten.

Identität und Anschrift des Niederlassungsleiters der luxemburgischen Niederlassung

Herr Bernhard Lehnen, geboren am 13. November 1960 in Losheim (Deutschland), geschäftsansässig in L-6776 Grevenmacher, 5 an de Längten.

Herr Lehnen wird die tägliche Geschäftsführung der Aktivitäten der Niederlassung, in und von Luxemburg aus, wahrnehmen und ist ermächtigt, die Niederlassung durch seine alleinige Unterschrift im Rahmen der vorerwähnten Bevollmächtigung zu vertreten

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des sociétés et associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2006.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, ref. LSO-CA01728. — Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Référence de publication: 2007013330/1728/38.

(070004204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Retkauf III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6A, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 123.225.

STATUTES

In the year two thousand six, on the nineteenth day of December.

Before us M ^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:



LDV OPPORTUNITY I PROPERTIES S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, at section B, under number 117.987,

here represented by Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A.- Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- **Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of RETKAUF III S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B.- Share capital - Shares

- Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.
- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
 - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C.- Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
 - Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art.17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D.- Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E.- Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.



- **Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F.- Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by LDV OPPORTUNITY I PROPERTIES S.à r.l., prenamed. All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euros.

General Meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company shall be at 6A, route de Trèves, L-2633 Luxembourg.
- 2.- Mr Ely-Michel Ruimy, Managing Director, bom in Casablanca on December 31, 1964, residing at 77ter, rue Charles Laffitte, F-92200 Neuilly sur Seine,
- Mr Franck Ruimy, Director, born in Casablanca on February 2, 1971, residing professionally at 25, Knightsbridge, London, SW1X7RZ, UK, are appointed managers of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LDV OPPORTUNITY I PROPERTIES S.à r.l., société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 117.987,

ici représentée par Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A.- Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de RETKAUF III S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B.- Capital social - Parts sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C.- Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérantunique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis



de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E.- Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 21. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F.- Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

LDV OPPORTUNITY I PROPERTIES S.à r.l., prémentionnée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la Société est établi au 6A, route de Trèves, L-2633 Luxembourg.
- 2.- Monsieur Ely-Michel Ruimy, Président Directeur Général, né à Casablanca le 31 décembre 1964, demeurant à 77ter rue Charles Laffitte, F-92200 Neuilly sur Seine,
- Monsieur Franck Ruimy, Directeur, né le 2 février 1971 à Casablanca, demeurant professionnellement au 25, Knightsbridge, Londres, SW1X 7RZ, UK,

sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Hornick, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 12, case 5. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007014026/211/319.

(070005857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Trevos Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes. R.C.S. Luxembourg B 86.280.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

TREVOS INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007012538/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00862. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Futuradent G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3337 Hellange, 26, route de Mondorf. R.C.S. Luxembourg B 39.551.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012539/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01571. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Rent & Drive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 92, Op der Strooss. R.C.S. Luxembourg B 74.219.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012540/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01574. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Marrow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 7, am Hueschterterboesch. R.C.S. Luxembourg B 61.692.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012541/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01577. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Eurolux Carrelages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3337 Hellange, 18A, route de Mondorf. R.C.S. Luxembourg B 63.904.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012542/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Atiz-Trad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5655 Mondorf-les-Bains, 2, Passage Bernard Simminger. R.C.S. Luxembourg B 78.547.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012543/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01580. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.



Edmonton Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo. R.C.S. Luxembourg B 123.230.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twentieth day of December. Before Us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

ENERGY HOLDINGS INTERNATIONAL LIMITED, a company governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Road Town Tortola (RCS BVI 94.427)

here represented by Mrs Deborah Buffone, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo

by virtue of a proxy given on December 20th, 2006.

Said proxy after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing parties, represented as fore-said, have requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a société anonyme, which it forms hereafter:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of EDMONTON HOLDINGS S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the board of directors. In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on to nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. Object. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its share-holders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915. The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these articles of incorporation.

Chapter II.- Capital, Shares

- **Art. 5. Corporate Capital.** The Company has an issued capital of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into one thousand two hundred forty (1,240) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) per share fully paid-in.
- **Art. 6. Shares.** The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple share certificates.

Chapter III.- Board of directors, Statutory auditor

Art. 7. Board of Directors The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.



In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting of the shareholders ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors elects from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board of directors will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or visioconference of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, each signed by one or several director(s).

Art. 9. Minutes of the Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

- **Art. 11. Delegation of Powers.** The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.
- **Art. 12. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.
- **Art. 13. Statutory Auditor.** The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders. The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV.- General Meeting of shareholders

- **Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Friday of May each year at 3.00 p.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.
- **Art. 16. Other General Meetings.** The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law. If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents, together with a report on the operations of the Company, at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 21. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the December 31st, 2007.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2008.

Subscription

All the shares have been suscribed and been fully paid up by payment in cash by the sole shareholder ENERGY HOLDINGS INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, so that the amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,950.-.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

SERVICE CENTRAL DE LEG<mark>ISLA</mark>TION

The following are appointed directors:

- a.- Mr Atilio Palmiero, chartered accountant, born in Buenos Aires on January 12th, 1949 residing professionally in 1001 Buenos Aires, 1180, avenue Lenoardo N. Alem;
- b.- Mr Silvestre Asurey, chartered accountant, born in Buenos Aires on August, 19th, 1956, residing professionally in 1001 Buenos Aires, 1180, avenue Lenoardo N. Alem and
- c.- VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo (RCS L B 47.765)

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

Has been appointed statutory auditor:

- IB MANAGEMENT SERVICES S.A.. having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo (RCS L B 47.699)

Their term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

The registered office of the Company is established in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

ENERGY HOLDINGS INTERNATIONAL LIMITED une société régie par les lois des lles Vierges Britanniques ayant son siège social à Road Town, Tortola (RCS-BVI 94.427)

ici représentée par Mme Deborah Buffone, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 décembre 2006,

laquelle procuration après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis du notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer par les présentes:

Chapitre I er .- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 ^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination EDMONTON HOLDINGS S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une résolution du conseil d'administration. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Chapitre II.- Capital, Actions

- Art. 5. Capital social. La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par action, entièrement libérées.
- Art. 6. Actions. Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative. La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III.- Conseil d'Administration, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'Administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par les administrateurs restants conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procèsverbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des membres présents un autre administrateur pour présider la réunion.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une annexe préalablement adoptée par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou visioconférence un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

- Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.
- Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.
- Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.
- Art. 12. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée,



dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux Comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale.

Chapitre IV.- Assemblée Générale des actionnaires

- Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.
- Art. 15. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième vendredi du mois de mai chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 16. Autres Assemblées Générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi. Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales. Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix

Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restant. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil d'administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nominés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 31 décembre 2007. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2008.

Souscription



Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en numéraire par l'associée unique ENERGY HOLDINGS INTERNATIONAL LIMITED, prénommée, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ 1.950,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les actionnaires agissant comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).

Sont nommés administrateurs:

- a.- M. Atilio Palmiero, comptable, né à Buenos Aires le 12 janvier 1949 demeurant professionnellment à 1001 Buenos Aires, 1180, avenue Lenoardo N. Alem; (Argentine)
- b.- M. Silvestre Asurey, comptable, né à Buenos Aires on le 19 août 1956, demeurant professionnellment à 1001 Buenos Aires, 1180, avenue Lenoardo N. Alem, et
- c.- La société anonyme VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. avec siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo (RCS L B 47.765).

Leur mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.

Est nommée commissaire aux comptes:

- IB MANAGEMENT SERVICES S.A. avec siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo (RCS L B 47.699) Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.

Le siège social de la société est fixé à L-1750 Luxembourg, 66, rue Victor Hugo.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par nom, prénom état et demeure par le notaire instrumentant celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Buffone, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, vol. 156S, fol. 87, case 2. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 janvier 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007014014/206/382.

(070005910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

DC Equipment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 16, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 92.058.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012544/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01583. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

SER<mark>VI</mark>CE CENTRAL DE LEGISLATION

West Air Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer. R.C.S. Luxembourg B 83.004.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012545/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01584. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Aquasports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich. R.C.S. Luxembourg B 91.544.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012546/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01586. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Universeal Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4732 Pétange, 3-5, rue de l'Eglise. R.C.S. Luxembourg B 77.679.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012547/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01591. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Raysol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 83.589.

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 6 septembre 2006.
 - Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour RAYSOL INVESTMENTS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007013113/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01235. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.



Messageries Paul Kraus S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin. R.C.S. Luxembourg B 73.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007012586/1026/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00798. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

CEREP Italy Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 92.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007012588/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00768. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

GER LOG 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 113.078.

In the year two thousand six, on the fifth day of December.

Before M e Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of GER LOG 4 S.A., a company originally incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée by a deed of M ^e André-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 December 2005 and then turned by virtue of a deed of M ^e Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 8 March 2006, into a société anonyme having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 113.078 and the articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the notary Jean Seckler on 25 October 2006.

The extraordinary general meeting was presided by Ms. Samia Rabia, avocat à la Cour, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Danielle Kolbach, avocat à la Cour, professionally residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Edward Hyslop, Solicitor, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to record that:

- I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of two hundred and fifty four thousand six hundred Euros (EUR 254,600.-) divided into twenty thousand three hundred and sixty-eight (20,368) shares of category A («A Shares») and five thousand and ninety-two (5,092) shares of category B («B Shares») being together with A shares the «Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders, who have been duly informed of the agenda of the present meeting, have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.
 - II.- The agenda of the meeting was the following:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred and ninety-four Thousand six hundred and ninety Euros (EUR 294,690.-) by the issuance of twenty-three thousand five hundred and seventy-five (23,575) new A Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each and five thousand eight hundred and ninety-four (5,894) new B Shares



having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each so as to raise it from its current amount of two hundred and fifty-four thousand six hundred Euros (254,600) represented by twenty thousand three hundred and sixty-eight (20,368) A Shares and five thousand and ninety-two (5,092) B Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, to five hundred and forty-nine thousand two hundred and ninety Euros (EUR 549,290.-) represented by forty-three thousand nine hundred and forty-three (43,943) A Shares and ten thousand nine hundred and eighty-six (10,986) B Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each;

- 2. Subscription by IG LOG 2, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Shareholder A») of twenty-three thousand five Hundred and seventy-five (23,575) new A Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to two hundred and thirty-five thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 235,750.-).
- 3. Subscription by UBERIOR EUROPE LIMITED, a company incorporated under the laws of Scotland and having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburh EH3 9PE, Scotland («Shareholder B») of five thousand eight hundred and ninety-four (5,894) new B Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to fifty eight thousand nine hundred and forty Euros (EUR 58,940.-).
- 4. Subsequent amendments of the Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of share capital;
- 5. Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes; and
 - 6. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and ninety-four thousand six hundred and ninety Euros (EUR 294,690.-) by the issuance of twenty-three thousand five hundred and seventy-five (23,575) new A Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each and five thousand eight hundred and ninety-four (5,894) new B Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each so as to raise it from its current amount of two hundred and fifty-four thousand six hundred Euros (254,600) represented by twenty thousand three hundred and sixty-eight (20,368) A Shares and five thousand and ninety-two (5,092) B Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, to five hundred and forty-nine thousand two hundred and ninety Euros (EUR 549,290.-) represented by forty-three thousand-nine hundred and forty-three (43,943) A Shares and ten thousand nine hundred and eighty-six (10,986) B Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each.

Second resolution

The general meeting resolved that the Company will issue twenty-three thousand five hundred and seventy-five (23,575) new A Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing A Shares.

The new A Shares will be issued against a payment in cash of two hundred and thirty-five thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 235,750.-) fully paid by the Shareholder A.

The general meeting resolved that the Company will issue five thousand eight hundred and ninety-four (5,894) new B Shares with a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing B Shares.

The new Shares B will be issued against a payment in cash of fifty-eight thousand nine hundred and forty Euros (EUR 58,940.-) fully paid in by the Shareholder B.

Subscription and payment

Further appeared the said Ms. Samia Rabia, acting in her capacity as duly appointed attorney of the Shareholder A by virtue of a power of attorney granted on 4 December 2006.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder A, prenamed, twenty-three thousand five hundred and seventy-five (23,575) new A Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, and to make payment in full and in cash for such new A Shares, in an aggregate amount of two hundred and thirty-five thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 235,750.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue twenty-three thousand five hundred and seventy-five (23,575) new A Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot twenty-three thousand five hundred and seventy-five (23,575) new A Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Consequently, the Shareholder A will hold forty-three thousand nine hundred and forty-three (43,943) A Shares of the Company.

Further appeared the said Mrs. Danielle Kolbach, acting in her capacity as duly appointed attorney of the Shareholder B by virtue of a power of attorney granted on 4 December 2006.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder B, prenamed, Five Thousand Eight Hundred and Ninety Four (5,894) new B Shares and to make payment in full and in cash for such new B Shares in an aggregate amount of fifty eight thousand nine hundred and forty Euros (EUR 58,940.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue five thousand eight hundred and ninety-four (5,894) new B Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each to the Shareholder B.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot five thousand eight hundred and ninety-four (5,894) new B Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each to the Shareholder B.

Consequently, the Shareholder B will hold ten thousand and nine hundred and eighty-six (10,986) B Shares of the Company. It results from a blocking certificate issued by the bank DEXIA BIL LUXEMBOURG, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg that the amount of two hundred and ninety-four thousand six hundred and ninety Euros (EUR 294,690.-) is blocked on the Company's bank account in relation to the present increase of share capital.

Third resolution

The general meeting resolved to amend the Article 5 paragraph one of the article of association so as to reflect the above increase of share capital, which shall henceforth be read as follows:

« Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at five hundred and forty-nine thousand two hundred and ninety Euros (EUR 549,290.-) represented by fifty-four thousand nine hundred and twenty-nine (54,929) shares having a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, divided into forty-three thousand nine hundred and forty-three (43,943) class A shares (the «A Shares») and ten thousand nine hundred and eighty-six (10,986) class B shares (the «B Shares» and, together with the A Shares, hereinafter the «Shares»)».

Fourth resolution

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to amend the share register of the Company as to reflect the above subscription and to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

There being no further business, the meeting is terminated. Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at four thousand nine hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Junglinster, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de GER LOG 4 S.A., une société de droit luxembourgeois originairement constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu d'un acte notarié de Maître André-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2005 et ensuite transformée en vertu d'un acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 mars 2006, en une société anonyme ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.078, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jean Seckler en date du 25 octobre 2006.

L'assemblée générale extraordinaire a été présidée par Mademoiselle Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

La Présidente a nommé comme secrétaire Madame Danielle Kolbach, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Edward Hyslop, Solicitor, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur ont dressé la liste de présence, qui après avoir été signée par le mandataire, les membres du conseil et le notaire, resta annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

La présidente déclara et requit du notaire d'acter que:



- I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social soit deux cent cinquante quatre mille six cent euros (EUR 254.600,-) représenté par vingt mille trois cent soixante-huit (20.368) actions A et cinq mille quatre-vingt-douze (5.092) actions B, ensembles («les Actions») sont valablement représentées à l'assemblée générale. Les actionnaires ont consenti à la tenue de l'assemblée générale dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.
 - II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille et six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 294.690,-) par l'émission de vingt-trois mille cinq cent soixante-quinze (23.575) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze (5.894) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-quatre mille et six cent euros (EUR 254.600,-) représenté par vingt mille trois cent soixante-huit (20.368) actions A et cinq mille quatre-vingt-douze (5.092) actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à cinq cent quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 549.290,-) représenté par quarante-trois mille neuf cent quarante-trois (43.943) Actions A et dix mille neuf cent quatre-vingt-six (10.986) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;
- 2. Souscription par IG LOG 2, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Actionnaire A») de vingt-trois mille cinq cent soixante-quinze (23.575) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de deux cent trente-cinq mille sept cent cinquante euros (EUR 235.750,-).
- 3. Souscription par UBERIOR EUROPE LIMITED, une société de droit écossais ayant son siège social Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, Ecosse («Actionnaire B») de cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze (5.894) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de cinquante huit mille neuf cent quarante euros (EUR 58.940,-).
 - 4. Modifications subséquentes de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.
- 5. Autorisation donnée à tout avocat de l'ETUDE WILDGEN & PARTNERS de modifier en conséquence le registre des actions de la Société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux présentes résolutions.
 - 6. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille et six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 294.690,-) représenté par vingt-trois mille cinq cent soixante-quinze (23.575) Actions A et cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze (5.894) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à deux cent cinquante quatre mille six cent euros (EUR 254.600,-) représenté par vingt mille trois cents soixante-huit (20.368) Actions A et cinq mille quatre-vingt-douze (5.092) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à cinq cent quatre-vingt-quatorze mille et deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 594.290,-) représenté par quarante trois mille neuf cent quarante-trois (43.943) Actions A et dix mille neuf cent quatre-vingt-six actions (10.986) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé que la Société émettra vingt-trois mille cinq cent-soixante-quinze (23.575) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions A existantes.

Les nouvelles Actions A seront émises en contrepartie du paiement en espèces de deux cent trente-cinq mille sept cent cinquante euros (EUR 235.750,-) entièrement payées par l'Actionnaire A.

L'assemblée décide que la Société émettra cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze (5.894) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions B existantes.

Les nouvelles Actions B seront émises en contrepartie du paiement en espèces de cinquante-huit mille neuf cent quarante euros (EUR 58.940,-) entièrement payées par l'Actionnaire B.

Souscription et paiement

Maintenant comparaît ladite Mademoiselle Samia Rabia agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire A, en vertu d'une procuration datée du 4 décembre 2006.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps que lui.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire A susnommé pour vingt-trois mille cinq cent soixante-quinze (23.575) nouvelles Actions A et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de deux cent trente-cinq mille et sept cent cinquante euros (EUR 235.750,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra vingt-trois mille cinq cent soixante quinze (23.575) nouvelles Actions A avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

Sur ce, les actionnaires décident d'accepter les dits souscriptions et paiements et d'attribuer vingt-trois mille cinq cent soixante-quinze (23.575) Actions A avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

En conséquence, l'Actionnaire A détiendra quarante trois mille neuf cent quarante-trois (43.943) Actions A de la Société. Maintenant comparaît Madame Danielle Kolbach, agissant en qualité de mandataire de l'Actionnaire B, en vertu d'une procuration datée du 4 décembre 2006.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps que lui.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire B, susnommé pour cinq mille huit cent quatrevingt-quatorze (5.894) nouvelles Actions B et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de cinquante-huit mille neuf cent quarante euros (EUR 58.940,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze (5.894) nouvelles Actions B d'une une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire B.

Sur ce, l'assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et paiement et d'attribuer cinq mille huit cent quatrevingt-quatorze (5.894) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire B.

En conséquence, l'Actionnaire B détiendra dix mille neuf cent quatre-vingt-six (10.986) Actions B de la Société.

Il résulte d'un certificat de blocage émis par la banque DEXIA BIL LUXEMBOURG, ayant son siège social 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, que le montant deux cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 294.290,-) est bloqué sur le compte de la Société en relation avec la présente augmentation de capital.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq cent quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 549.290,-) représenté par cinquante-quatre mille neuf cent vingt-neuf (54.929) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisé en quarante-trois mille neuf cent quarante-trois (43.943) actions de catégorie A («les Actions A») et dix mille neuf cent quatre-vingt-six (10.986) actions de catégorie B («les Actions B» et ensemble avec les Actions A, «les Actions»).»

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat ou juriste de l'Etude WILDGEN & PARTNERS, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, à modifier le registre des actions de la Société afin de refléter la souscription énoncée cidessus et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux présentes résolutions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clôturé l'assemblée.

Déclarations, frais et évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, qui incombent à la Société suite à la présente augmentation de capital, est évalué à quatre mille neuf cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la date donnée en tête.

Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Rabia, D. Kolbach, E. Hyslop, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2006, vol. 540, fol. 13, case 11. — Reçu 2.946,90 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007013348/231/252.

(070004710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

CEREP Italy One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 92.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007012589/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00765. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

B.E.I.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer. R.C.S. Luxembourg B 80.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 janvier 2007.

P. Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation, M. Goeres

Référence de publication: 2007013051/231/13.

(070004541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

L'Intermédiaire des Artistes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 79.397.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007013052/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00230. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

M.I.E. (Matériels d'Installation Electrique) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem. R.C.S. Luxembourg B 79.239.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007013053/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07404. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Boulders Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 102.996.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007013054/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01970. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

ICN International Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 78.744.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Référence de publication: 2007013055/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01913. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Linc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.495.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007013056/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01911. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Emap Luxembourg Group Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.130.

Le bilan pour la période du 15 décembre 2005 (date de constitution) au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007013057/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01909. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Frame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich. R.C.S. Luxembourg B 57.395.

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Meyer, ingénieur, demeurant à Luxembourg, 55, rue de la Semois, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée FRAME, S.à r.l., (ci-après «la Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 31, rue de Hollerich, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 136 du 20 mars 1997, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 57.395. Le capital social est divisé en 300 parts sociales d'une valeur nominale de 200.000,- francs luxembourgeois

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique exerçant les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés, nomme Monsieur Claude Wiroth, conseiller financier, demeurant à Helmsange comme scrutateur et prie le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes qu'il prend pour compte de la Société:

- 1. Le capital social est converti avec effet au 31 décembre 2001 en un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un euros quinze cents (EUR 1.487.361,15) et porté à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) par incorporation à due concurrence des réserves libres de la Société. Il a été justifié au notaire de l'existence de telles réserves libres par un bilan arrêté au 31 décembre 2001.
- 2. Le capital social est augmenté à concurrence de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) pour être porté de son montant actuel d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) par l'émission de cent (100) parts sociales nouvelles.
- 3. Le comparant Monsieur Marc Meyer déclare souscrire à l'augmentation de capital ci-avant décidée et la libère entièrement par l'apport à la Société de soixante mille (60.000) actions de la société ARCELOR, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, avenue de la Liberté.

La preuve de l'apport des actions par le souscripteur à la Société est apportée au notaire par une attestation afférente émise par ARCELOR en date du 12 décembre 2006 dont une copie restera annexée aux présentes.



L'évaluation de l'apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur indépendant en date du 27 décembre 2006, lequel rapport restera annexée aux présentes.

- 4. Le comparant déclare que les actions apportées à la Société lui appartiennent en propre, qu'elles sont libres de tous gages et de toutes autres charges, qu'elles ne sont pas grevées d'un droit de préemption et qu'il n'y a pas d'empêchement au libre transfert de ces actions à la Société.
- 5. La valeur nominale des parts sociales est ramenée à mille euros (EUR 1.000,-) par part, de sorte que le capital social est désormais divisé en quatre mille (4.000) parts sociales de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.
- 6. En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante: «Le capital social est fixé à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Toutes ces parts appartiennent à Monsieur Marc Meyer:

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à la somme de EUR 28.000,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Meyer, C. Wiroth, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 156S, fol. 99, case 4. — Reçu 25.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

F. Baden.

Référence de publication: 2007013331/200/54.

(070004620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Plastichem Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 61.506.

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurantprofessionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg adémissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 6 septembre 2006.
 - Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour PLASTICHEM HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007013114/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01232. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Cruise Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 104.227.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007013058/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01975. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.



Technisch Bureel Panigo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 69.609.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007013059/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07395. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Metal Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 12.573.

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurantprofessionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg adémissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 6 septembre 2006.
 - Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour METAL FINANCE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007013115/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01224. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

HQ Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale. R.C.S. Luxembourg B 67.910.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-second of December.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HQ AB (formerly named HAGSTRÖMER & QVIBERG AB), a company existing and incorporated under the laws of the Kingdom of Sweden, with its registered address at SE-103 71 Stockholm, Sweden,

here represented by Mr. Rudolf Kömen, managing director of SEB FUND SERVICES S.A. with professional address in L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,

by virtue of a proxy under private seal given in Stockholm, on December 18, 2006.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearer, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- the company HQ FUND MANAGEMENT COMPANY, R.C.S. B Number 67. 910, hereafter called «the Company», was incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on December 29, 1998 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter «Mémorial C»), number 69 of February 4, 1999. The articles of the Company have been amended several times, and for the last time by a deed of the undersigned notary on November 12, 2003, published in the Mémorial C, number 1281 of December 3, 2003;
- the corporate share capital of the Company amounts to one hundred and thirty thousand euro (EUR 130,000.-), represented by one thousand and three hundred (1, 300) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-), entirely subscribed and fully paid in;
 - the shares are issued in registered form only; no certificates have been issued;
- the appearer has successively become the owner of all the shares of the Company, as evidenced by the shareholders' register:
 - the appearer, as sole shareholder, resolves to dissolve the Company with immediate effect;



- the appearer declares that he has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that he is fully aware of the financial situation of the Company;
- the appearer, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to himself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;
- the sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and to the independent authorized auditor for their mandates up to this date;
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at its current registered office, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearer produced to the notary the shareholders' register which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company HQ FUND MANAGEMENT COMPANY was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearer and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearer, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HQ AB (auparavant dénommée HAGSTRÖMER & QVIBERG AB), une société anonyme existant et constituée sous les lois du royaume de Suède, avec adresse à SE-103 71 Stockholm, Suède,

ici représentée par Monsieur Rudolf Kömen, administrateur-délégué de SEB FUND SERVICES S.A. avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, en date du 18 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société HQ FUND MANAGEMENT COMPANY, R.C.S. B numéro 67.910, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après «Mémorial C»), numéro 69 du 4 février 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1281 du 3 décembre 2003;
- le capital de la Société s'élève actuellement à cent trente mille euros (EUR 130.000,-) représenté par mille trois cents (1.300) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - les actions sont émises sous forme nominative uniquement; aucun certificat n'a été émis;
- le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société, tel qu'il ressort du registre des actionnaires;
 - le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société:
- le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé indépendant pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à son ancien siège social, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire le registre des actionnaires qui a été immédiatement annulé. Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société HQ FUND MANAGEMENT COMPANY.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Kömen, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2006, vol. 538, fol. 23, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 2 janvier 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007013332/213/99.

(070004626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Inro Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 33.919.

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 06 septembre 2006.
 - Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour INRO FINANCE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007013116/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Crown Court S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer. R.C.S. Luxembourg B 102.257.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company THE SANDBERG FAMILY TRUST, c/o HSBC TRUSTEE (C.I.) LIMITED, with registered office in 1, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE2 4UF, Registration Number 2535,

hereinafter called «the appearer»,

represented by the foresaid HSBC TRUSTEE (C.I.) LIMITED, as trustee,

duly represented by Mrs. Martine Kapp, private employee, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given in St. Helier on October 25th, 2006,

which proxy, signed ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

- 1. The company CROWN COURT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg B 102.257, was incorporated by deed of the undersigned notary on August 6th, 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1039 of October 16th, 2004. The company's by-laws were amended by deed of the same notary, on July 5, 2006, published in the Recueil du Mémorial C no 1769 of September 21st, 2006.
 - 2. The company's capital amounts to EUR 12,500.-, divided into 100 shares of EUR 125.- each.
 - 3. The appearer THE SANDBERG FAMILY TRUST is the sole partner of the said company;
- 4. The appearer THE SANDBERG FAMILY TRUST, as sole partner, hereby expressly declares that he proceeds to the dissolution of the company with immediate effect;
 - 5. The appearer THE SANDBERG FAMILY TRUST, as liquidator of the company, also declares that:
 - all the assets of the company have been realised,
 - all the liabilities of the company have been fully paid off or duly provisioned for,
 - it is responsible for any eventual presently unknown liabilities of the company;



- 6. The appearer THE SANDBERG FAMILY TRUST grants discharge to the managers of the company, Messrs Eric Leclerc. Jos Hemmer and Mrs. Martine Kapp;
 - 7. The documents of the company will be kept during five years at the former registered offices of the company.

Then the appearer, represented as indicated, presents to the notary the company's shares register which has been cancelled by the undersigned notary.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société THE SANDBERG FAMILY TRUST, C/O HSBC TRUSTEE (C.I.) LIMITED, ayant son siège social à 1, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE2 4UF, Registration Number 2535,

ci-après appelée «la comparante»,

représentée par HSBC TRUSTEE (C.I.) LIMITED, ci-avant indiquée, comme TRUSTEE,

ici représentée par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à St. Helier le 25 octobre 2006,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- 1. La société à responsabilité limitée CROWN COURT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg B 102257, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1039 du 16 octobre 2004. Les statuts ont été modifiés par acte du même notaire le 5 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 1769 du 21 septembre 2006.
- 2. Le capital social de la société s'élève actuellement à EUR 12.500,-, représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune;
 - 3. La comparante THE SANDBERG FAMILY TRUST est l'associée unique de la prédite société,
- 4. La comparante THE SANDBERG FAMILY TRUST, en sa qualité d'associée unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;
 - 5. La comparante THE SANDBERG FAMILY TRUST, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare:
 - reprendre tous les actifs de la société,
 - que tous les passifs de ladite société ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
 - qu'il assume l'obligation de payer tout le passif éventuel actuellement inconnu.
- 6. La comparante THE SANDBERG FAMILY TRUST accorde décharge pleine et entière aux gérants de la société, Messieurs Eric Leclerc, Jos Hemmer et Madame Martine Kapp;
 - 7. Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la société.

Et à l'instant la comparante, représentée comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire le registre des associés qui a été détruit par lui.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2007, vol. 538, fol. 24, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 4 janvier 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007013333/213/87.

(070004625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck